



# J'ÉLÈVE LA PROFESSION

Le 6 décembre 2021

À tous les parents-utilisateurs des services d'un milieu familial régi et subventionné à 8,70 \$/jour

**Objet : Augmentation de la contribution réduite à 8,70 \$ par jour à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022**

Chers parents,

Le gouvernement du Québec a confirmé aujourd'hui l'indexation des tarifs des services éducatifs régis et subventionnés. Ainsi, la contribution de base passera de 8,50 \$ à 8,70 \$ par jour par enfant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Nous trouvons important de vous préciser que votre responsable en services éducatifs en milieu familial (RSE) n'est pas à l'origine de cette augmentation et que cette contribution est remise en totalité au ministère de la Famille. **En effet, sur le 8,70 \$ que vous payerez, seulement 7 \$ sont conservés par votre RSE.**

Sachez également que votre RSE et son syndicat, l'Alliance des intervenantes en milieu familial prônent la gratuité des services éducatifs pour nos tout-petits et s'opposent donc à cette hausse de tarif. Nous revendiquons le même statut que les services scolaires, qui eux, sont gratuits en vertu de la *Loi sur l'instruction publique*.

Pour suivre l'actualité en lien avec la petite enfance ou encore pour réagir à ces différentes mesures, nous vous invitons à vous abonner à la page Facebook de la Fédération des intervenantes de la petite enfance du Québec (FIPEQ-CSQ): <https://www.facebook.com/FIPEQCSQ/>

En terminant, permettez-nous de vous remercier de la confiance que vous accordez aux milieux familiaux régis et subventionnés. Ceux-ci permettent à votre enfant de se développer avec un programme éducatif dans un contexte unique de multiâge. Nos milieux sont garants d'une transition scolaire réussie vers la maternelle cinq ans.

N'hésitez pas à nous faire part de toute préoccupation ou de tout questionnement.

Veuillez agréer nos salutations les meilleures.

Votre RSE et son syndicat local